**Résumé du projet de loi N° 8061**

Une des attributions de l’Institut luxembourgeois de la normalisation, de l’accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) est la vérification de toutes sortes de préemballages sur le marché luxembourgeois (denrées alimentaires, boissons, cosmétiques, produits de nettoyage…).

Le présent projet de loi se situe dans ce contexte et a un double objet :

* créer un cadre légal pour les préemballages non-revêtus du symbole « ℮ ». Jusqu’à présent, en ce qui concerne la mise sur le marché de préemballages non-revêtus du symbole « ℮ » sur le territoire national, il n’existe aucune réglementation spécifique. Ce vide juridique contrarie les fabricants nationaux qui sont à la recherche d’un cadre réglementaire explicite, afin d’avoir des consignes précises quant à la confection de leurs préemballages en cas de non-recours au symbole « ℮ » ;
* introduire des dispositions spécifiques concernant les produits pré-pesés et les produits en vrac afin d’assurer un échange commercial au juste prix. Les dispositions prises sont complémentaires à celles qui sont déjà contenues au Code de la consommation, qui vise surtout l’indication des prix.

Le dispositif projeté renforcera donc la sécurité juridique – tant pour le consommateur que pour le fabricant national.

\*